

TARIFS

QUOTIENTS FAMILIAUX PAR TRANCHE		de 0 à 500 €	de 501 à 600 €	de 601 à 750 €	de 751 € à 915 €	> 916 €
SEMAINE DE 5 JOURS	Tarifs communes	4,70€	21,20€	46,30€	58,00€	66,80€
	Tarifs extérieurs	90,50€	91,70€	92,70€	93,80€	95,10€
SEMAINE DE 4 JOURS <small>(semaine concernée en cas de férié)</small>	Tarifs communes	3,76€	16,96€	37,04€	46,40€	53,44€
	Tarifs extérieurs	72,40€	73,36€	74,16€	75,04€	76,08€
REPAS (unité comprenant le temps d'animation)		4,06€				
GARDERIE à la demi-heure matin et soir	Tarifs communes	0,75€	0,76€	0,77€	0,78€	0,79€
	Tarifs extérieurs	0,85€	0,86€	0,87€	0,88€	0,89€

Pour bénéficier des **tarifs communes**, vous devez justifier des éléments suivant :

- Être domicilié sur l'une des 2 communes partenaires (justificatif de domicile)
- L'enfant est scolarisé dans une des écoles des 2 communes partenaires (attestation de scolarité ou justificatif de rattachement rempli et signé par la mairie)
- Les grands parents de l'enfant sont domiciliés sur une des 2 communes partenaires (justificatif de rattachement rempli par la mairie)

Vous retrouverez un formulaire téléchargeable de rattachement aux communes sur le portail famille !

Rigolo Comme La Vie se réserve le droit d'accepter les inscriptions hors délai en fonction des places disponibles. Les enfants extérieurs aux communes pourront s'inscrire dans la limite des places disponibles.

HORAIRES

	HORAIRES
GARDERIE	7H30 - 8H00 8H00 - 8H30 8H30 - 9H00
ACCUEIL ÉCHELONNÉ DU MATIN	9H00 - 9H30 9H30 - 12H30
REPAS RETOUR ÉCHELONNÉ	12H30 - 13H30 13H30 - 13H50
APRÈS - MIDI	13H30 - 17H00
GARDERIE	17H00 - 17H30 17H30 - 18H00 18H00 - 18H30

SORTIES ESTIVALES

Vendredi 11.07	Patinoire + Halle aux sucres
Mercredi 16.07	Spark OH (1/2 groupe) (Belgique)
Mercredi 16.07	Spark OH (1/2 groupe) (Belgique)
Vendredi 25.07	Maternels Poney
Vendredi 25.07	Primaires - Pop Corn Labyrinthe
Vendredi 25.07	Ados - Laser Game
Vendredi 01.08	Parc Marcel Cabiddu
Vendredi 08.08	Intercentre + gonflables
Semaine du 01.08	Piscine
Jeu 14.08	Parc Olhain
Vendredi 22.08	Jungle City (Belgique)

Prévoir une carte d'identité et une autorisation de sortie du territoire en cas d'inscription pour la période d'été.

Les sorties prévues sont susceptibles de se dérouler sous réserve de conditions météorologiques favorables et des effectifs d'inscription.



ASSOCIATION
LOISIRS ET VACANCES
POUR UNE ENFANCE
ANIMÉE



ACCUEIL
DE LOISIRS
2025

JANVIER > DÉCEMBRE 2025

PETITES VACANCES SCOLAIRES
GRANDES VACANCES SCOLAIRES



Pour les communes d'Ennetières-en-Weppes et d'Englos.

f in

ASSOCIATION RCLV 162 BOULEVARD DE FOURMIES 59100 ROUBAIX 03 28 33 32 08 contact@asso-rclv.fr

Le projet pédagogique et le planning d'animations seront disponibles sur votre blog sécurisé KIDIZZ la semaine précédant le 1^{er} jour d'ouverture de l'accueil de loisirs. Votre code d'accès vous sera communiqué par mail une semaine avant le début du centre et sera disponible en version papier sur le centre.

LE PROJET RCLV EN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES D'ENNETIÈRES-EN- WEPPES ET D'ENGLOS 3-14 ANS

Votre accueil de loisirs des petites et grandes vacances, c'est avant tout pour votre enfant :

- un lieu d'expériences, de loisirs et de découvertes pour développer ses talents
- des imaginaires et thématiques adaptés favorisant l'aventure
- une expérience sociale basée sur des principes de respect, de citoyenneté et de solidarité, pour bien vivre ensemble et lui permettre de s'ouvrir au monde qui l'entoure
- une équipe d'animation formée, pour accueillir et accompagner des enfants en situation de handicap (un rendez-vous sera réalisé avant le 1^{er} jour d'accueil de l'enfant)

LE DOSSIER

Le dossier de l'enfant se compose de :

- 1** la **fiche de liaison** comprenant la fiche sanitaire, les représentants légaux et les différentes autorisations
- 2** la photocopie des **vaccins obligatoires**
- 3** l'**attestation CAF** (de moins de 3 mois) avec le quotient familial.¹
- 4** le **justificatif de domicile** (de moins de 3 mois)².
Si vous ne résidez pas sur l'une des 4 communes mais qu'une des conditions est remplie pour bénéficier du tarif interne, merci de joindre le **justificatif de rattachement** en plus du **justificatif de domicile**.
- 5** l'**attestation d'assurance scolaire**. (valable pour toute l'année : temps scolaires, péri et extra-scolaires).

La loi RGPD sur la conservation des données ne nous permet pas de garder vos données plus d'un an. En janvier, il vous sera demandé de fournir vos documents récents.¹ À défaut le tarif maximum sera appliqué. ² À défaut le tarif extérieur sera appliqué.

INSCRIPTIONS

Déjà inscrit

Sur votre compte portail Famille : rclvloisirs.portail-famille.app

1

Avant la période d'ouverture des réservations : mettre à jour vos informations / documents et vérifier qu'il n'y ait pas de facture en attente de règlement.

2

Pendant la période d'ouverture des réservations : inscrire votre enfant depuis votre compte.

OU

Envoyer par courrier la fiche navette téléchargeable sur le portail Famille accompagnée du règlement.

Réservation à la semaine complète pour le centre et à l'unité pour les repas !

RCLV se réserve le droit d'accepter les inscriptions hors délai en fonction des places disponibles. Les enfants extérieurs à la commune pourront s'inscrire, après les périodes d'inscriptions réservées aux enfants des 4 communes, dans la limite des places disponibles.

Nouvel inscrit

Sur le portail Famille : onglet Ennetières-En-Weppes/Englos : rclvloisirs.portail-famille.app

1

Avant la période d'ouverture des réservations : créez votre espace personnel en vous aidant du guide «créer mon espace numérique». Celui-ci devra ensuite être validé par RCLV.

*seuls les dossiers complets seront enregistrés.

LE PAIEMENT

Le paiement s'effectue à la réservation.

MODES DE RÈGLEMENT

- **En ligne** : par carte bancaire
- **Par courrier** : par chèque bancaire à l'ordre de l'association RCLV, en Espèces¹, en CESU et chèques vacances².
- **Paiement en 2 fois** : un paiement en 2 fois peut être mis en place par chèque (50% avant le début de l'accueil puis 50% le mois suivant l'inscription).

¹ Nous ne pouvons pas rendre la monnaie, le surplus sera en avoir sur votre compte.

² Attention ! Le surplus en chèques CESU et chèques vacances sera perdu, n'hésitez pas à faire l'appoint.

Votre facture est disponible sur votre compte famille. Ce document peut vous servir pour votre déclaration de revenus.

Pour les garderies consommées, une facture vous sera envoyée à la fin de la période de l'accueil de loisirs (à régler sous 10 jours). (garderies disponibles sans réservation)

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

TOUTE PÉRIODE RÉSERVÉE SERA **FACTURÉE À L'EXCEPTION DE CERTAINES CONDITIONS** :

- ✓ Hospitalisation de l'enfant
- ✓ Maladie supérieure à 3 jours calendaires et justifiée par un certificat médical précisant le nombre de jours d'absence et remis dans les 3 jours suivant le 1^{er} jour d'absence. La déduction intervient à partir du 4^{ème} jour.
- ✓ Fermeture exceptionnelle de l'accueil de loisirs.
- ✓ En cas d'éviction de l'enfant décidée par le responsable.
- ✓ Toute annulation réalisée 3 semaines avant le 1^{er} jour de la période de centre.

ASSURANCE

Nous vous demandons de vérifier auprès de votre assureur que votre police d'assurance couvre les dommages auxquels votre enfant peut être exposé durant les activités de l'accueil de loisirs. Le cas échéant, nous vous invitons à souscrire une assurance extra-scolaire.

Pour plus d'informations, retrouvez le règlement intérieur sur le portail Famille.

Permanences téléphoniques : le lundi de 14h à 17h / le jeudi de 9h30 à 12h30 / le mercredi en période d'inscription de 9h à 17h - 03 28 33 32 08

Vous pouvez laisser un message vocal avec vos coordonnées pour être rappelé.